

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MADAME JOSETTE RISTERUCCI
AU NOM DU GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES
ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE»**

OBJET : Délais d'attribution et de versement des subventions dans le secteur culturel

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La vie culturelle – en Corse comme ailleurs- repose en grande partie sur l'activité d'associations qui couvrent pratiquement tout le champ des disciplines artistiques ; oeuvrant dans le domaine du spectacle vivant, des arts visuels, mais aussi du patrimoine archéologique, monumental, immatériel, ces structures permettent aux citoyens, à l'ensemble des habitants, d'avoir accès à une offre culturelle aussi bien au niveau de la sensibilisation et de la formation, qu'à celui de la diffusion ; on leur doit ainsi l'existence d'écoles de musique, de festivals, de spectacles, d'expositions, de manifestations diverses, exprimant la richesse de leur contribution à la vie de la région et l'importance de leur rôle dans la mise en oeuvre des politiques publiques.

En effet, lorsque le projet artistique et culturel porté par une association rencontre les orientations de la politique culturelle de la CTC, celle-ci apporte son soutien financier, soit annuel, soit dans le cadre d'un conventionnement quadriennal.

A côté du secteur associatif, existent aussi, en particulier dans le domaine cinématographique et audiovisuel, des sociétés de production qui, dans le cadre du conventionnement de la CTC avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée, sont éligibles aux aides publiques, en particulier pour la production d'œuvres cinématographiques diffusées en salles ou, le plus souvent, à la Télévision.

Au-delà de leurs différences d'objet et de statut, associations culturelles et sociétés de production constituent des opérateurs essentiels de la politique de production et de diffusion artistiques en Corse et, à ce titre, jouent un rôle majeur dans l'accès à la culture et dans la création, en un mot dans le développement culturel qui est une base du développement de notre île.

Or, je dois vous alerter aujourd'hui, Monsieur le Président, sur la préoccupation dont plusieurs dirigeants de ces structures m'ont fait part ces derniers temps concernant les réponses tardives apportées à leurs demandes de soutien ainsi que les trop longs délais de versement des subventions accordées.

Comme vous le savez, il s'agit de structures financièrement fragiles, qui redoutent à juste titre d'engager un projet dans l'incertitude de son financement final mais qui pourtant, contraintes par les calendriers et les procédures qui sont propres à ces métiers, sont parfois poussées à le faire : il est difficile pour une compagnie invitée à un festival et ayant répété plusieurs mois son spectacle d'y renoncer in fine à cause de l'absence de réponse d'une collectivité sollicitée en temps utile ; un projet de tournage – si difficile à mettre sur pied- peut être irrémédiablement compromis par la non allocation des fonds attendus en temps voulu. L'absence d'informations sur le sort réservé à leur dossier plonge les porteurs de projet dans le désarroi et les place devant des décisions parfois pénibles : mise au chômage partiel des salariés, licenciement, annulation de contrats de production ou de diffusion, fermeture éventuelle du lieu. Enfin, une attribution, et conséquemment un versement-tardifs de l'aide, sont facteurs de problèmes de trésorerie considérables et c'est ainsi- j'appelle votre attention, Monsieur le Président, sur ce point- qu'une partie non négligeable des fonds accordés s'enfuit finalement vers les banques en paiement de découverts.

La « feuille de route » que vous allez tout à l'heure nous exposer affirme, Monsieur le Président, la volonté de l'Exécutif de conduire une politique culturelle ambitieuse.

Dans ce cadre, je vous demande, Monsieur le Président, si vous entendez définir les modalités d'un partenariat efficace dans les relations qu'entretient la CTC avec les associations en matière de financement et, dans l'immédiat, faire en sorte que les associations, compagnies théâtrales, sociétés de production en attente de la décision du Conseil Exécutif puisse être informés de la suite réservée à leur demande dans un délai compatible avec les spécificités de leurs professions.

Je vous remercie.